

Compte rendu du conseil du mercredi 19 avril 2017

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU DANIEL MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU LAVAUD

Absents excusés : Mmes BERNARD, ROBEREAU, MM. MOLLE, PASQUET

Absents excusés avec procuration : Mme BERNARD à Mme BERTHONNEAU, Mme ROBEREAU à M. NERBUSSON

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

Mme CREON Françoise est nommée secrétaire de séance.

Convention entre la bibliothèque et le Département :

Monsieur le Maire présente la convention entre la Département et la bibliothèque de Ste Verge. Elle a pour objet d'identifier les services proposés par la MDDS et de définir les modalités de partenariat entre le Département et la bibliothèque concernant le fonctionnement du point de lecture au public.

La convention est reconduite pour 3ans.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention entre le Département et la bibliothèque

Subvention à l'école pour action musicale CM1-CM2 :

Monsieur le Maire rappelle que l'école a une somme allouée tous les ans dans le budget. Mais d'autres entrades existent tout au long de l'année comme par exemple la maintenance informatique de tout le parc de l'école, des investissements informatiques pour les classes numériques, la sécurisation de l'école avec la mise en place d'un visiophone.

La Directrice a demandé, dans le cadre du projet 2016-2017 « création d'une chanson » avec un rappeur, si la commune pouvait participer financièrement. L'APE participe à ce projet, le département a apporté une subvention de 1 000 € et il a été demandé aux parents une participation de 20 € par enfant.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 250 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention au projet de « création d'une chanson » à hauteur de 250 €.

Lotissement Croix Camus : avenant et montage financier avec DSA :

Monsieur le Maire rappelle les différents rendez-vous qui ont eu lieu ces derniers jours afin de finaliser la dépose du permis d'aménager, qui devra l'être avant le 1^{er} mai 2017 car de nouvelles clauses vont apparaître au 1^{er} mai. Il rappelle aussi que l'enquête publique est en cours.

Monsieur le Maire présente la 1^{ère} phase du lotissement : implantation des maisons, aménagement des espaces verts, la noue, le cheminement piétonnier, les parcelles pré-aménagées en espaces verts. Les parcelles, de cette 1^{ère} phase, auront une superficie d'environ 600 m².

Une réunion avec l'investisseur des maisons pour anciens va avoir lieu.

Les conditions financières ont été affinées suites aux dernières modifications apportées, c'est pourquoi il est demandé au conseil de valider l'avenant n°1. La participation de la commune pour 2017 sera de 232 154 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le nouveau montage financier présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Location espace communal pour vente au déballage de produits maraichers :

Compte rendu du conseil municipal mise à jour du site Internet

Monsieur le Maire explique que suite à l'ouverture de la nouvelle déviation de Brion, l'entreprise vendant des melons, fraises et asperges se situant à l'entrée de Brion n'aura plus beaucoup de passage de clients. Une rencontre a eu lieu afin de déterminer un lieu approprié et accessible à la vente.

Une emprise, au nouveau du rond-point de l'ordre national du Mérite, est propriété de la commune, est appropriée.

Pour cette occupation du domaine public communal, il est nécessaire de facturer celle-ci. Il est proposé 2.5€ jour soit 65€/mois. L'emplacement sera occupé 6 à 7 mois par an. Un mois commencé sera un mois facturé.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'implantation de l'entreprise sur l'emplacement déterminé
- D'accepter la facturation de l'emplacement pour un montant de 65 €/mois.

Devis camion espaces verts :

Monsieur le Maire explique que le berlingo des espaces verts est à changer.

Une proposition d'un véhicule électrique a été faite par l'entreprise Espace Emeraude pour un montant de 31 821.60 €. A ce prix, il faut retirer 6 000€ de prime bonus écologique et 4 000 € de prime à la conversion (reprise du berlingo diesel). Le montant total de l'achat du véhicule s'élèverait à 21 821.60 € TTC.

L'achat du véhicule électrique ferait faire une économie de 500 €/an environ par rapport à l'achat du véhicule diesel.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition du véhicule électrique pour un montant de 21 821.60 € TTC.

Validation du schéma de mutualisations :

Monsieur le Maire présente le rapport relatif aux mutualisations au sein de la communauté de communes du Thouarsais. Il précise que tous les EPCI ont l'obligation de faire un schéma de mutualisations avec des mutualisations obligatoires et facultatives.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le schéma de mutualisation présenté.

Numérotation de parcelles : rue de la mairie, rue des chênes et rue du champ de plaisance :

Monsieur le Maire explique que suite à des acquisitions nouvelles de parcelles, il est nécessaire de numéroter certaines parcelles dépourvues de numérotation. Il est proposé ce qui suit :

La parcelle cadastrée AI 318 rue des chênes portera le numéro 1.

La parcelle cadastrée AI 274 rue de la mairie portera le numéro 1bis.

La parcelle cadastrée ZA 536 et 537 rue du champ de plaisance portera le numéro 22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la numérotation des parcelles présentées ci-dessus.

Fixation de Taux de ratio :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Compte rendu du conseil municipal mise à jour du site Internet

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 avril 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

- Grade d'avancement : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe - taux proposé : 100 %
- Grade d'avancement : ATSEM Principal 1^{ère} classe – taux proposé : 100%

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter les propositions de taux ci-dessus.

Questions diverses :

Election Présidentielle :

Monsieur le Maire fait un point sur le déroulement et l'organisation des élections.

Inauguration de la Déviation de Brion :

Monsieur le Maire informe que la déviation de Brion sera inaugurée samedi 22 avril 2017.

DGF 2017 :

Monsieur le Maire informe du montant de la DGF pour 2017 : 67 760 €.

De 2013 à 2017, la commune a perdu en DGF : 78 880 €.

Abri bus de Pompois :

Monsieur le Maire informe que l'abri bus se trouvant près du CAT allait être changé et que celui se situant rue Henri Bodin va être supprimé.